



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Lycée de La Côtère, le mercredi 20 octobre 2021

Aux élèves majeurs et aux parents d'élèves mineurs

Objet : Aménagement des examens pour les candidats en situation de handicap
Session 2022 – Baccalauréat général et technologique – Certification en langues

Mesdames, Messieurs,

Les documents de demande d'aménagement des conditions d'examen pour les candidats en situation de handicap sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.ac-lyon.fr/cid87861/candidats-situation-handicap.html>

En fonction de la situation du candidat, il vous appartient de télécharger, d'imprimer et de renseigner les documents relatifs soit à la procédure simplifiée soit à la procédure complète.

1- Procédure simplifiée – Annexe 1a

Les candidats avec un handicap bénéficiaires d'un PAP, PAI, PPS avec avis médical doivent compléter la procédure simplifiée (Annexe 1a).

2- Procédure complète – Annexe 1b

La procédure complète concerne les candidats suivants :

- ⇒ Candidats avec un handicap bénéficiaires d'un PAP, PAI, PPS avec avis médical mais qui souhaitent demander d'autres aménagements.
- ⇒ Candidats qui ne sont pas bénéficiaires d'un PAP, PAI ou PPS.
- ⇒ Candidats qui bénéficient d'un PPRE au cours de l'année 2021-2022.
- ⇒ Candidats qui demandent une majoration d'un temps d'épreuve au-delà d'un tiers temps.
- ⇒ Candidats qui formulent une première demande d'aménagements.
- ⇒ Candidats qui présentent une limitation temporaire d'activité.

3- Situation particulière

Les aménagements accordés lors de l'année 2020-2021 sont reconduits (pas de dossier à compléter), sauf si le candidat souhaite demander de nouveaux aménagements.

4- Délai pour transmettre les demandes d'aménagements

Les dossiers (Procédure simplifiée et complète) devront être retournés au secrétariat des élèves **avant le 16 novembre 2021**. En effet, l'établissement a dans l'obligation de transmettre les demandes d'aménagement des candidats avant la date limite d'inscription à l'examen du baccalauréat. Les documents ou bilans médicaux devront être transmis avec le dossier sous pli confidentiel.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.